

*En dépit de l'énorme financement mis à sa disposition par la Banque mondiale et le gouvernement mauritanien (21 millions de dollars US pour une période de cinq ans), le secrétariat exécutif national de lutte contre le Sida (SENLS) n'arrive toujours pas à trouver ses marques. Résultat : la sensibilisation, la formation et la prise en charge des séropositifs qui sont les principaux objectifs du Projet sont quasi inexistantes. Ce qui a pour conséquence immédiate la progression de la pandémie du Sida au sein de nos populations. Le chiffre de 10 000 malades de Sida dans notre pays est inquiétant surtout face à l'inefficacité de la SENLS.*

La Mauritanie à l'instar de la communauté internationale, est consciente de la gravité de la pandémie du VIH/Sida et de ses graves répercussions sur le développement du pays. C'est pourquoi, une stratégie nationale de lutte contre cette grave maladie a été élaborée dès 2003 et des structures, dont le comité national présidé par le Premier ministre, mises

en place. C'est dans ce cadre qu'est né le secrétariat exécutif national de lutte contre le Sida (SENLS) que dirige docteur Abdallahi ould Horma. Malheureusement, cette structure est minée par de pratiques peu orthodoxes dont le premier responsable serait l'auteur. A en croire certains de ses collaborateurs, en particulier les secrétaires exécutifs régionaux, Dr. Abdallahi ould Horma crée des blocages un peu partout surtout lorsqu'il s'agit de mettre l'argent à leur disposition. C'est sans doute ce qui explique que les relations entre le patron du SENLS et ses représentants au niveau des wilayas sont tendues au point que les deux parties ne se ménagent pas de gants pour s'échanger peaux de bananes et phrases assassines. Résultat : un blocage total des activités de certaines structures de lutte contre le Sida au niveau de l'intérieur du pays. D'ailleurs, faute de moyens pour travailler, la plupart de ces responsables régionaux se trouvent aujourd'hui à Nouakchott laissant derrière eux des sièges fermés, des factures d'eau, d'électricité et de téléphone impayées, un personnel qui réclame ses arriérés de salaires et des fournisseurs à bout de patience.

De fait, les secrétaires régionaux ont raison de plier bagages car depuis leur installation dans leur poste respectif il y a deux ans, il n'aurait reçu qu'un seul million d'ouguiyas comme frais de fonctionnement. Que faire avec cette modique somme ? Payer le loyer ou payer le fournisseur ou encore les petits employés ?

Dans cette débandade, ils ne sont pas les seuls. D'autres collaborateurs ont tout simplement préféré rendre le tablier en démissionnant. C'est le cas notamment de deux secrétaires exécutifs régionaux, du responsable de passage des marchés au niveau national. N'en faisant qu'à sa tête le patron du SENLS affecte le comptable quand il veut s'en prendre le soin d'en aviser leur supérieur direct. Ne sait-il pas que ces affectations bloquent momentanément le fonctionnement des services régionaux car le comptable est cosignataire ?

Le bras de fer entre les deux parties couvent depuis quelques temps déjà mais c'est à la faveur de l'une des émissions de la télévision nationale (Alla Tawila) que la crise a été étalée au grand jour devant le public. De quoi s'agit-il au juste ? De fait, le principal grief reproché au docteur Abdallahi ould Horma est sa gestion opaque et surtout personnelle. Ce responsable ne s'encombre pas de gants pour torde le cou aux procédures administratives et financières. Les preuves peuvent être énumérées comme les grains d'un chapelet. Jugez-en par vous-mêmes : en novembre 2004, le secrétaire exécutif expédie un email à l'intention de l'ensemble des secrétaires exécutifs régionaux, dans lequel il leur est demandé de se débrouiller à mobiliser l'argent nécessaire à la commémoration de la journée mondiale du Sida, célébrée chaque année par la communauté internationale le 1er décembre. Vous serez remboursés plus tard, assure le responsable national à ses re-

présentants régionaux. En dépit de cette promesse, le secrétaire régional au niveau de la wilaya du Tagant court toujours derrière le pécule qu'il avait contracté auprès de son fournisseur pour la célébration de cette journée. De sources généralement bien informées, son seul tort est d'avoir refusé de se plier aux ordres du patron du SENLS qui lui avait ordonné de recruter une de ses proches. Sorti de ses gonds, Dr. Horma ne veut plus attendre parler de ce « subordonné » indélicat. Pour la petite histoire, on notera que le secrétaire exécutif continue lui-même de refuser le paiement des salaires de madame Fatimetou mint Debellahi, secrétaire en service au secrétariat régional de lutte contre le Sida au niveau de la wilaya de l'Adrar. Motif invoqué pour le non paiement de cette employée : elle est la cousine du secrétaire exécutif régional de la même wilaya. Depuis quand les liens de parenté sont-ils devenus un délit empêchant quelqu'un de postuler à un emploi s'il a les compétences requises pour le faire ? En tout cas, si l'Inspection générale passait par le SENLS, elle se rendrait vite compte qu'il existe, au niveau central, bien de salariés fictifs. Ne dit-on pas que celui qui est mordu par le serpent, aura peur de la corde ?

Par ailleurs, il a procédé à des coupures abusives des salaires de certains des responsables régionaux. N'en faisant qu'à son flair et à son humeur, et donc sans la moindre enquête, il a déclaré qu'il y aurait malversation et qu'il faut récupérer l'argent en

couplant les salaires. Drôle de justicier tout de même ! A la fois juge et partie.

Autre reproche fait à ould Horma, le peu d'activités de sensibilisation et de formation accompli alors que 7 millions de dollars US de l'enveloppe destinée au financement du Projet, sont pourtant consacrés à la société civile qui doit s'occuper de ces activités.

La grande question est de savoir où est passé l'argent de cette honorable institution ? Car les caisses sont vides au point que lors de l'émission de la télévision précitée, il a été exhibé au premier responsable du SENLS un chèque sans provision qu'il aurait donné à quelqu'un.

L'inefficacité des responsables de la SENLS est telle qu'il n'y a pas d'égalité de chance devant les représentants de la société civile. En effet, les barèmes sont différenciés d'une wilaya à l'autre. De plus, la grille d'évaluation qui s'élevait sur 180 points, est redescendue à 100 sans que le Comité national en soit avisé.

D'autre part, la base de données s'est faite de manière peu transparente. L'étude confiée à un consultant sénégalais s'est mal faite. La première fois, le travail était infructueux et la seconde fois, c'était inexploitable. La question est de savoir si ce consultant a été payé deux fois 30 mille dollars US pour le même travail ?